



GESTION DES DECHETS

RAPPORT ANNUEL 2020





Sommaire

- Situation particulière à la déchèterie
- Appel d'offres - contrat déchèterie
- Rappel de la loi sur le principe du pollueur-payeur
- Budget – comptes 2020
- Evolution du taux de recyclage
- Répartition par type de déchets
- Conclusions





Situation particulière à la déchèterie

- En raison du Covid 19, un plan de protection a été réalisé et approuvé par l'EMCC pour l'accessibilité à la déchèterie.
- Cela a nécessité un renforcement du personnel pour le contrôle du respect des normes sanitaires.
- Malgré cela, nette amélioration de l'ordre et de la propreté sur le site.
- Bureau informatisé pour commandes directes des transports et rapports mensuels.





Appel d'offres – contrat déchèterie

- Au 2^{ème} semestre 2019, après remise en soumission des prestations relatives aux transports et aux traitements des déchets, attribution du mandat à un nouveau prestataire (Henny Transports SA).
- Cette adjudication engendre une économie substantielle sur les coûts de transports et de traitements par an et va donc dans le sens d'une maîtrise des coûts pour maintenir le montant de la taxe forfaitaire au prix actuel.





Principe du pollueur-payeur

- Les coûts des ordures ménagères, soit les sacs taxés (dicastère 450) et les coûts des déchets valorisables et autres (dicastère 451) doivent s'autofinancer intégralement par les taxes communales et la rétrocession de la taxe au sac.
- Seuls les déchets carnés, les balayures et les déchets de littering (poubelles du village... ou dont l'origine est inconnue) peuvent être financés par l'impôt, soit un pourcentage très faible sur les coûts totaux.
- En 2020, les déchets inertes et les déchets spéciaux ont passés dans le système de financement du pollueur-payeur (via la taxe forfaitaire), selon les nouvelles directives de l'OFEV.



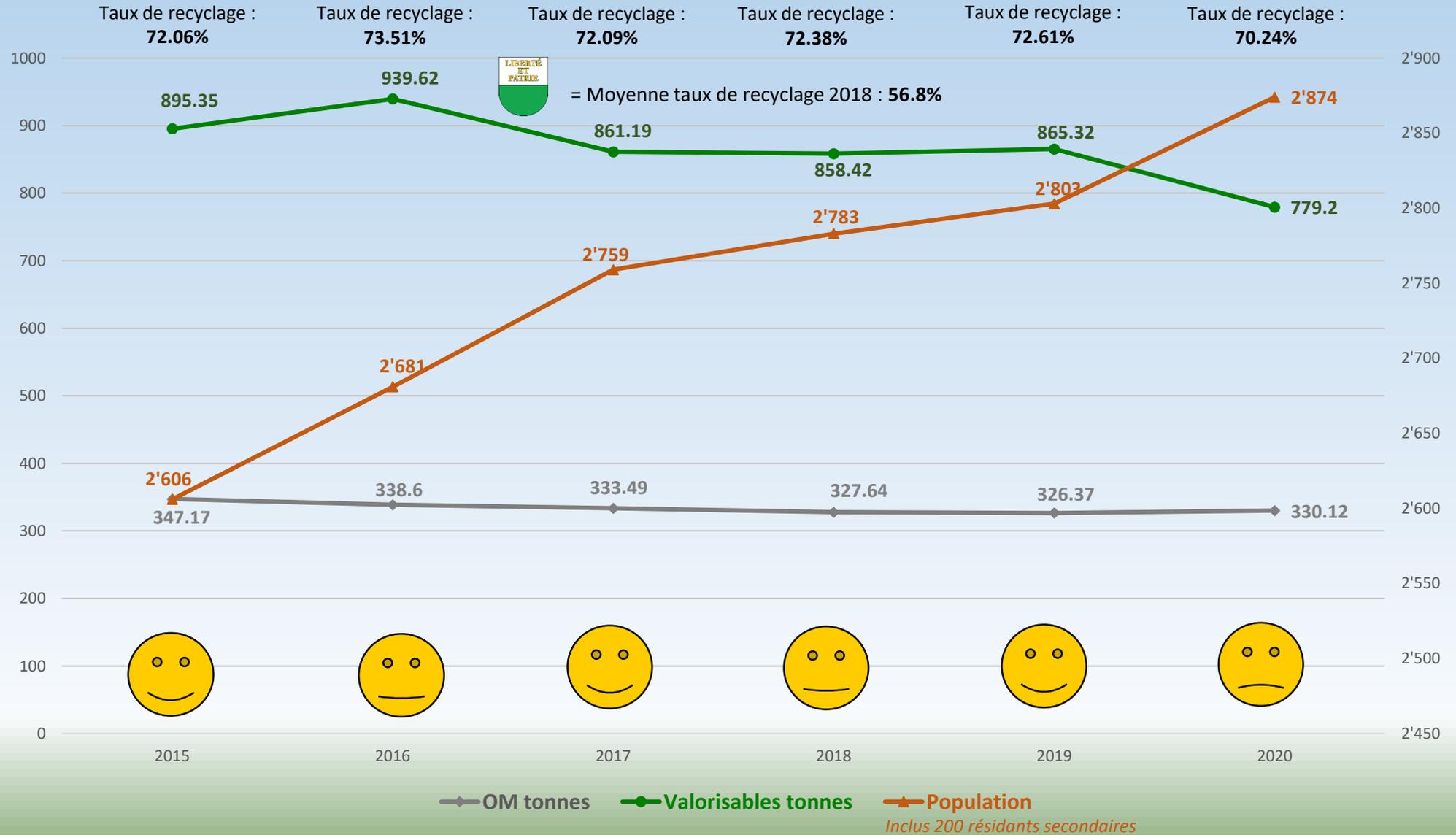
Comptes et budget 2020

Comptes	Libellés	Comptes		Couverture	Budget		Couverture
		Charges	Revenus		Charges	Revenus	
450	Ordures ménagères						
450.3010.XX	Traitement	11'355.65			11'306.00		
450.3114.00	Achat matériel	4'154.42			2'000.00		
450.3141.00	Entretien postes de collectes	0.00			2'000.00		
450.3161.00	Loyer La Cure	1'663.60			1'700.00		
450.3188.00	Transports et traitement	102'446.09			103'061.00		
450.3189.10	Frais Sadec	6'339.00			17'400.00		
450.4342.01	Rétrocession taxe au sac		108'939.60			105'549	
450.4342.02	Rétrocession année précédente		7'960.72				
450.43XX.XX	Autres facturation		1'555.55			0	
	Sous-total 450	125'958.76	118'455.87	94.04%	137'467.00	105'549.00	76.78%
451	Déchets recyclables						
450.3010.XX	Traitement	101'124.75			103'459.00		
451.3114.00	Achat de matériel	2'995.23			2'000.00		
451.3120.XX	Frais d'électricité	2'163.92			2'471.00		
451.3130.00	Fournitures et marchandises	280.03			1'000.00		
451.3141.00	Entretien du bâtiment	330.69			2'000.00		
451.3154.00	Entretien du matériel	438.12			1'000.00		
451.3163.00	Location bennes	3'240.12			2'200.00		
451.3182.00	Frais de télécommunications	546.00			550.00		
451.3186.00	Assurances	409.85			500.00		
451.3188.XX	Transports et traitements déchets	113'067.88			114'333.00		
451.3189.00	Travaux effectués par des tiers	3'184.68			1'000.00		
451.3191.00	TVA - Redip	0.00			0.00		
451.33XX.XX	Amortissements	28'686.00			28'686.00		
451.3812.00	Affectation à réserve	24'310.52					
451.3909.20	Imputation interne d'intérêts	1'498.95			1'714.10		
451.43XX.XX	Taxes forfaitaires, etc...		268'263.00			272'046.10	
451.4354.00	Valorisation déchets		18'189.93			18'785.00	
451.4370.00	Contraventions		3'326.70			2'000.00	
	Sous-total 451	282'276.74	289'779.63	102.66%	260'913.10	292'831.10	112.23%
	Total 450 et 451	408'235.50	408'235.50	100.00%	398'380.10	398'380.10	100.00%
452	Autres déchets			1.48%			1.83%
452.3188.XX	Transports et traitements déchets	7'167.88			7'541.00		
452.4356.00	Facturation à tiers		1'031.10			122.00	
	Sous-total 452	7'167.88	1'031.10	14.39%	7'541.00	122.00	1.62%
45	Déchets	415'403.38	409'266.60	98.52%	405'921.10	398'502.10	98.17%





Evolution OM / Recyclables



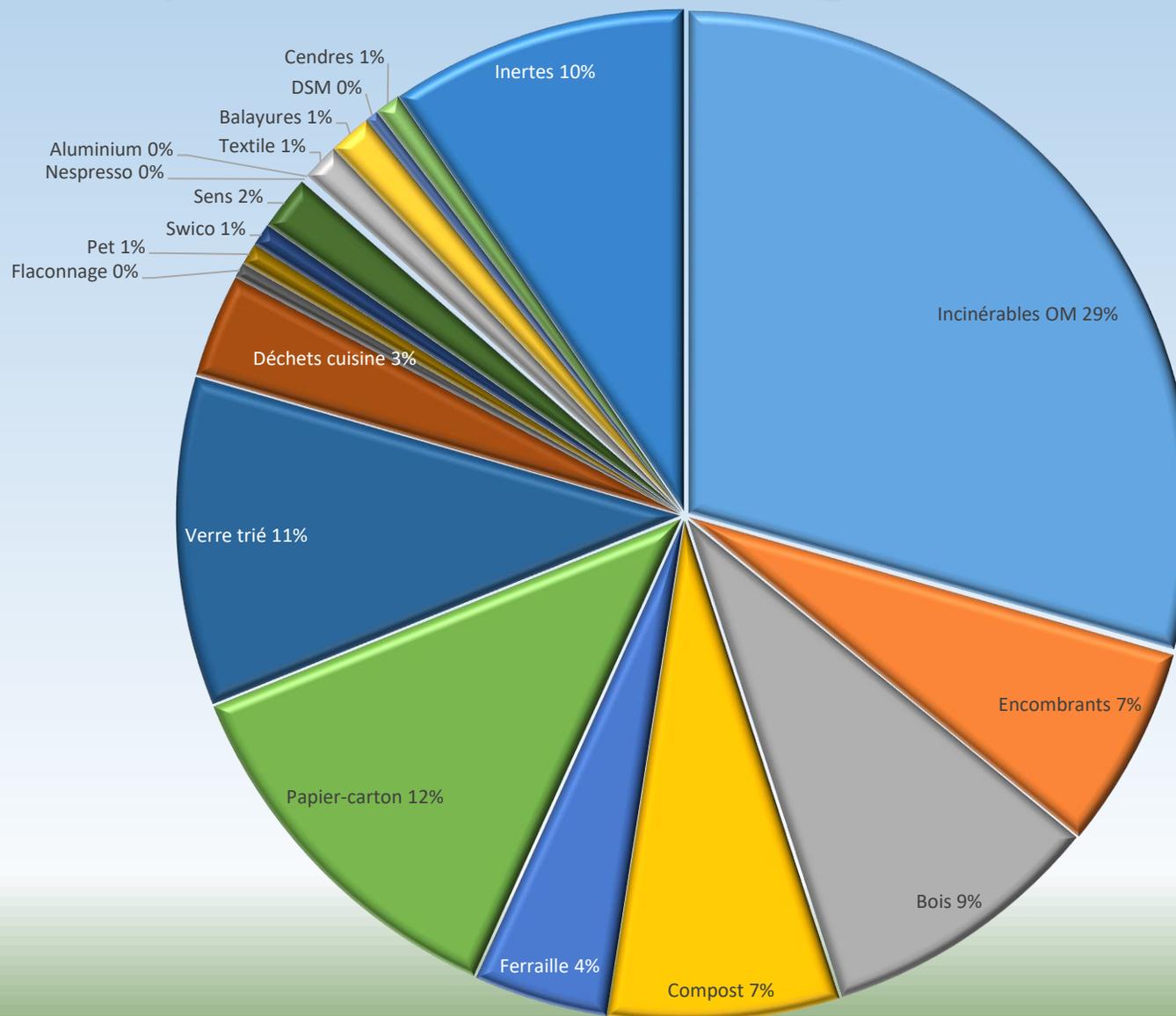


Evolution charges-revenus déchets





Répartition des tonnages de déchets





Conclusions

- Augmentation de la population (+ 71 habitants).
- Chaque habitant génère 397,95 kgs de déchets par an (moyenne vaudoise 455.2 kgs), dont 70.24 % sont recyclés (moyenne VD 59.0 %).
- Respect de la loi sur les domaines autofinancés, avec une couverture à 100% des dicastères 450 OM et 451 recyclables, permettant une affectation à réserve de CHF 24'310.52.
- La partie financée par l'impôt s'élève à 1.48% du total des coûts.





Félicitations et merci à tous pour
votre contribution à ces
excellents résultats

BRAVO

